



Demande d'étude de faisabilité à la parcelle pour la définition d'une installation d'assainissement non collectif

Formulaire à remplir et à retourner rapidement au SPANC de la Communauté de Communes anc@pilatrhodanien.fr

NOM – PRENOM :	
Adresse d'intervention :	
Adresse de facturation (si différente) :	
Référence cadastrale du terrain d'habitation (section – n° parcelle) :	
Référence cadastrale du terrain d'implantation (section – n° parcelle) :	
Demande dans le cadre :	<input type="checkbox"/> Permis de construire <input type="checkbox"/> Réhabilitation
N° de Téléphone :	
Mail :	
Personne présente sur place le jour de l'intervention :	

Etude de faisabilité complète <i>(Obligatoire pour la déclaration de commencement des travaux)</i>	PRIX TTC <i>(Tarifs révisés annuellement dans le cadre des marchés publics)</i>	Nombre de propriétaire	Total
Habitation individuelle : <i>un seul propriétaire</i> Habitation regroupée* : <i>installation commune à plusieurs propriétaires</i>	523,96 €		
<i>*Si groupements d'habitations : forfait par propriétaire supplémentaire à ajouter au tarif de base ci-dessus</i>	157,32 €		
Etude particulière : <i>effluents non domestiques, camping, écoles, restaurants, installation supérieure à 21 EH, etc...</i>	807,14 €		

Etude simplifiée <i>(Seulement en cas de définition des <u>eaux déjà traitées</u>)</i>	PRIX TTC <i>(Tarifs révisés annuellement dans le cadre des marchés publics)</i>	Nombre de propriétaire
Attention : ne sera analysé que la perméabilité du terrain, vous n'aurez pas le dimensionnement, la description de la parcelle etc. Ne sont pas fourni les plans d'implantation et vue en coupe de la parcelle.	398,10 €	

FRAIS DE DEPLACEMENT EN CAS D'ABSENCE DE L'USAGER	188,78 €
--	-----------------

Bon pour accord,

Signature du ou des demandeurs :

A

Le

⚠ Attention **le rapport d'étude de sol ne vaut pas autorisation pour le démarrage des travaux.** Vous devrez par la suite réaliser l'examen préalable à la conception.

⚠ Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022, **si un contrôle n'est pas réalisé** avant ou après travaux, sans respecter la procédure administrative du SPANC, le coût du ou des contrôles non réalisés vous sera appliqué avec une **majoration de 10%**.